



Agrément Technique ATG avec Certification		Opérateur d'agrément et de certification
	<p>Menuiserie - Demi-produits pour systèmes de fenêtres et portes avec profilés en PVC</p> <p>Compound PVC-U non résistant aux UV DECEUNINCK DECOM, ERM_b, RM_a</p> <p>Valable du 02/04/2021 au 01/04/2026</p>	 <p>Belgian Construction Certification Association Rue d'Arlon, 53 - 1040 Bruxelles www.bcca.be - info@bcca.be</p>

Titulaire d'agrément :

Deceuninck sa – Division Benelux
Bruggesteeweg 360
8830 Hooglede-Gits
Tél. : +32 (0)51 239 289
Courriel : belux@deceuninck.com
Site internet : www.deceuninck.be

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

2 Objet

L'agrément technique d'un compound PVC-U présente la description technique d'une composition vinylique pour la fabrication de profilés de fenêtres et portes en PVC-U disposant des caractéristiques mentionnées au § 3 et obtenant les performances reprises au § 4, pour autant que ce compound soit utilisé dans les règles de l'art.

Les niveaux de performances des compounds vierges non résistants aux UV avec une définition équivalente NUVM et RUVM conformément à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.4.4 et 3.4.6 sont fixés conformément aux critères repris aux STS 52.3 :2008, sur la base d'un certain nombre d'essais représentatifs.

Les niveaux de performances des compounds venant des matières retraitables externes dérogent des critères des STS 52.3 et de la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020.

Les compositions vinyliques dérogeant à la description donnée doivent faire l'objet d'essais supplémentaires conformément aux critères mentionnés dans les STS 52.3:2008.

Le titulaire d'agrément peut uniquement renvoyer à cet agrément pour les compositions vinyliques dont il peut être démontré effectivement que leur description est totalement conforme aux compositions vinyliques telles que décrites dans cet agrément.

Les fabricants de produits (semi-)finis dérivés ne peuvent pas renvoyer au présent agrément, excepté pour ce qui concerne les produits (semi-) finis dérivés faisant eux-mêmes l'objet d'un agrément technique.

Le texte d'agrément et la certification de la conformité des compositions vinyliques au texte d'agrément sont indépendants de la qualité des fournitures individuelles. Par conséquent, le titulaire d'agrément, les fabricants de produits (semi-)finis dérivés, les entreprises qui utilisent ces produits ou en assurent le traitement, les placeurs et les prescripteurs demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

3 Description du produit

Cet agrément technique décrit les compounds utilisés par Deceuninck pour la production des profilés de fenêtres et de portes en PVC-U, en utilisant :

- le procédé monoextrusion où au moins toutes les surfaces apparentes (NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.2.6) sont revêtus d'un film décoratif ou
- le procédé coextrusion où au moins toutes les lames extérieures des surfaces visibles (NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.2.7 et § 5.1.2) sont coextrudées avec un compound résistants aux UV conformément à l'ATG H866.

3.1 Compounds site Dixmude, Belgique

3.1.1 Compounds vierges non résistants aux UV

Pour ces compounds uniquement la matière retraitable interne, d'une composition identique peut être ajoutée, équivalent à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.4.7 (note 1 compris).

L'usage de la matière retraitable externe ERM équivalent (couleur divergente) à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.4.8 et § 5.1.3 et la matière recyclée RM suivant NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.4.9 et § 5.1.3 est, si le cas se présente, sujet d'une extension de cet approbation technique.

Un type de compound est fabriqué, DECOM 1150, livré en plusieurs coloris conformément au tableau ci-après. Ce compound PVC-U modifié DECOM 1150 est une matière première développée spécialement pour l'application d'un film décoratif.

Le compound DECOM 1150 est non stabilisé aux UV et est de nature «ivoire clair», couleur 078, suivant tableau 1 et forme un produit semi-fini DECOM 1150/078 pour la fabrication de compounds coloré au moyen d'un masterbatch comme mentionnée dans les tableaux 4 et 5.

Tableau 1 – produit semi-fini 1150/078

Caractéristique	Tolérance	DECOM 1150/078
Coloris		Ivoire clair
Couleur		
L*	± 3,00	85,85
a*	± 1,50	-0,25
b*	± 2,00	11,30
ΔE*	≤ 4,00	
Stabilisateur		CaZn

Mesuré suivant ISO 18314-1 avec Minolta - Spectrofotomètre CM 2600d, source lumineuse D65 (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°), sur bandes extrudées.

Ce produit semi-fini est fabriqué par la firme Deceuninck NV, division Compound, Cardijnlaan 15 – 8600 Dixmude (tél +32 (0)51 50 20 21 – fax +32 (0)51 50 49 48).

Ce produit semi-fini est composé de résines PVC-U, de stabilisants thermiques et mécaniques (Ca-Zn), de pigments, de fluidifiants, de charges, etc.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent les caractéristiques de ce produit semi-fini.

Tableau 2 – Composition vinylique
Caractéristiques d'identification

Caractéristiques	Norme d'essai	Crit. / Tolér.	Déclaration du fabricant
		STS 52.3:2008	DECOM 1150/078
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-2, 190°C	± 15%	103,00 ± 15,5
	NBN EN ISO 182-3, 190°C ⁽¹⁾		99,0 ± 14,9
Taux de cendre (%)	NBN EN ISO 3451-5 A		6,6 ± 1,0
Masse volumique (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1	± 20	1420

⁽¹⁾ Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50g dans solution d'eau déminéralisé 60,0ml.

Tableau 3 – Composition vinylique
Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tolérance	Déclaration du fabricant
		STS 52.3:2008		DECOM 1150/078
Vicat 5 kg (°C)	NBN EN ISO 306 méth.B 50	≥ 75	± 2	80 ± 2
Résistance au choc Charpy^(*) (kJ/m²)	NBN EN ISO 179-2/A1 Type 1eA	≥ 20		≥ 20
Module d'élasticité en flexion (Mpa)	NBN EN ISO 178	≥ 2200		2900 ± 290
Résilience en traction (kJ/m²)	NBN EN ISO 8256 type 5	≥ 600		≥ 600

^(*) : La résistance à l'impact (résistance au choc Charpy) d'un profilé est contrôlée conformément à la NBN EN 477.

Le produit semi-fini DECOM 1150/078 est coloré au moyen d'un masterbatch à l'extrudeuse vers la couleur mentionnée dans le tableau 4.

Tableau 4 – Compounds PVC-U non résistants aux UV conformément aux STS 52.3

Carac-téristique	Tolérance		DECOM 1150/		
	L* < 50	50 ≤ L* < 82	061	610	934
Coloris			Brun ocre	Brun foncé	Gris ambiant
Couleur					
L*	± 2,00	± 1,20	53,90	32,50	31,40
a*	± 1,00	± 1,00	15,15	3,40	-0,45
b*	± 1,50	± 1,20	31,00	4,50	-1,60
ΔE*	≤ 3,00	≤ 2,00			
Stabilisateur			CaZn		

Mesuré suivant ISO 18314-1 avec Minolta - Spectrofotomètre CM 2600d, source lumineuse D65 (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°), sur profilés extrudés.

Ces compounds sont fabriqués en ajoutant un masterbatch aux extrudeuses par la firme Deceuninck NV, dans ces installations à Hoogede-Gits.

L'ajout d'un masterbatch change uniquement la couleur et le temps de stabilisation DHC suivant tableaux 4 et 5.

Tableau 5 - Composition vinylique - Caractéristique d'identification DHC

Carac-téristique	Norme d'essais Crit./Tol.		Déclaration du fabricant DECOM 1150/		
	STS 52.3:2008		061	610	934
Coloris			Brun ocre	Brun foncé	Gris ambiant
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-2, 190°C	± 15%	123,00 ± 18,5		107,00 ± 16,1
	NBN EN ISO 182-3, 190°C (1)		114,0 ± 17,1		101,0 ± 15,2

(1) Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50 g dans solution d'eau déminéralisé 60,0 ml.

3.1.2 Compounds DECEUNINCK-ERM_b

Ces compounds répondent à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 §3.4.8.2. La couleur de ces compounds non résistant aux rayons UV peut varier en fonction de la composition des couleurs des PVC-U retraités. Conformément à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.2.7 et § 5.1.3, ces compounds non résistant aux rayons UV ne sont pas utilisés pour les lames extérieures des surfaces visible coextrudées, aussi bien en position ouverte que fermée de la fenêtre et/ou porte.

Ces compounds ERM_b sont fabriqués par la firme Deceuninck NV, division Compound, Cardijnlaan 15 – 8600 Dixmude (tél +32 (0)51 50 20 21 – fax +32 (0)51 50 49 48). Le compound est composé d'une part avec de la matière retraits interne compound ORM Deceuninck de provenance des menuisiers et d'autre part avec de la matière retraits externe de provenance des chutes ou des fenêtres ou portes en PVC qui n'ont jamais été utilisés dans la coque de bâtiment. Pendant la production de ce compound ERM_b le compound vierge conformément l'ATG H866 peut être mélangé.

Le compounds ERM_b finalement produit est identifié par les caractéristiques suivantes : fraction de tamis, densité apparente en vrac, écoulement, composants volatils, densité du profilé, teneur en cendre, Vicat, stabilité thermique (DHC), module d'élasticité E, teneur en Pb, teneur en Cd. Ces caractéristiques, leur tolérances, et ratio de mélange avec d'autres types de compounds ont été soumises à l'Opérateur d'Agrément. Ces caractéristiques peuvent déroger des exigences des compounds vierges comme repris dans la STS 52.3. Deceuninck sa a démontré par une analyse de risque que la variation dans ce PVC-U retraité n'a pas d'influence sur l'extrudabilité de l'ERM_b finalement produit et que les profilés extrudés satisfont aux exigences de la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 et des STS 52.3:2008. Cette correspondance est contrôlée périodiquement par l'Opérateur d'Agrément.

De ce façon la type suivante de ERM_b est produit :

- un compound ERM_b 95020 qui ne consiste que de PVC-U retraité et avec caractéristiques suivant la fiche technique de contrôle de qualité 95020 "QC".

Ces compounds produit ainsi sont composés de résines PVC-U, de stabilisants thermiques et mécaniques (Ca-Zn), de pigments, de fluidifiants, de charges, etc. Les caractéristiques de ce compound sont repris aux tableaux 6 et 7.

Tableau 6 – Caractéristiques d'identification du ERM_b – 95020

Caractéristiques	Norme d'essai	Crit. / Tolér.	Déclaration du fabricant
		Divergent de la STS 52.3:2008	95020
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-3, 190°C (1)	±20	72
Taux de cendre (%)	NBN EN ISO 3451-5A	±2	10
Masse volumique (kg/m ³)	NBN EN ISO 1183-1	±50	1450

(1) Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50 g dans solution d'eau déminéralisé 60,0 ml.

Tableau 7 – Caractéristiques physiques du ERM_b – 95020

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tolér.	Déclaration du fabricant
		Divergent de la STS 52.3:2008		95020
Vicat 5 kg (°C)	NBN EN ISO 306 méth.B 50	≥ 75	± 3	80
Résistance au choc Charpy (*) (kJ/m ²)	NBN EN ISO 179-2/A1 Type 1eA	≥ 20		---
Module d'élasticité en flexion (Mpa)	NBN EN ISO 178	≥ 2200		≥ 2200
Résilience en traction (kJ/m ²)	NBN EN ISO 8256 type 5	≥ 600		---

(*) : La résistance à l'impact (résistance au choc Charpy) d'un profilé est contrôlée conformément à la NBN EN 477.

3.1.3 Compound DECEUNINCK-RM_a - 95022

Le compound RM_a - 95022 répond à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 §3.4.9.1. La couleur de ces compounds non résistant aux rayons UV peut varier en fonction de la composition des couleurs des PVC-U retraités.

Dans le cas d'utilisation sous cet agrément technique, ce compound n'est utilisé comme lame extérieure enveloppant en PVC-U dure du renfort thermique appliqué dans le système de fenêtre 'Deceuninck – Zendow#Neo Standard' comme décrit dans l'approbation technique ATG 2970.

Ce compound RM_a est fabriqué par la firme Deceuninck NV, division Compound, Cardijnlaan 15 – 8600 Dixmude (tél +32 (0)51 50 20 21 – fax +32 (0)51 50 49 48). Ce compound est composé de PVC-U récupéré à partir de produits PVC-U précédemment utilisés.

Ces compounds produit ainsi sont composés de résines PVC-U, de stabilisants thermiques et mécaniques (Ca-Zn), de pigments, de fluidifiants, de charges, etc. Les caractéristiques de ce compound sont repris aux tableaux 8 et 9.

Tableau 8 – Caractéristiques d'identification du RM_a – 95022

Caractéristiques	Norme d'essai	Crit. / Tolér.	Déclaration du fabricant
		Divergent de la STS 52.3:2008	95022
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-3, 190°C ⁽¹⁾	±20	60
Taux de cendre (%)	NBN EN ISO 3451-5A	±2	9,25
Masse volumique (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1	±50	1450

⁽¹⁾ Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50 g dans solution d'eau déminéralisé 60,0 ml.

Tableau 9 – Caractéristiques physiques du RM_a – 95022

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tolér.	Déclaration du fabricant
		Divergent de la STS 52.3:2008		95022
Vicat 5 kg (°C)	NBN EN ISO 306 méth.B 50	≥ 75	± 3	79
Résistance au choc Charpy^(*) (kJ/m²)	NBN EN ISO 179-2/A1 Type 1eA	≥ 20		---
Module d'élasticité en flexion (Mpa)	NBN EN ISO 178	≥ 2200		≥ 2200
Résilience en traction (kJ/m²)	NBN EN ISO 8256 type 5	≥ 600		---

^(*) : La résistance à l'impact (résistance au choc Charpy) d'un profilé est contrôlée conformément à la NBN EN 477.

3.2 Compounds site Menemen, Turquie

3.2.1 Compounds vierges non résistants aux UV

Pour ces compounds uniquement la matière retraitable interne, d'une composition identique peut être ajoutée, équivalent à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.4.7 (note 1 compris).

L'usage de la matière retraitable externe ERM équivalent (couleur divergente) à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.4.8 et § 5.1.3 et la matière recyclée RM suivant NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 §3.4.9 et § 5.1.3 est, si le cas se présente, sujet d'une extension de cet approbation technique.

Ce compound PVC-U est une matière première développée spécialement pour l'application d'un film décoratif. Elle n'est pas stabilisé aux rayons UV.

Le compound ECOM est livré dans la couleur gris ambiant à coloris suivant tableau 10.

Tableau 10 – Compounds conformément aux STS 52.3

Caractéristique	Tolérance	ECOM 50300934
Coloris		Gris ambiant
Couleur		
L*	± 2,00	31,40
a*	± 1,00	-0,45
b*	± 1,50	-1,60
ΔE*	≤ 3	
Stabilisateur		CaZn

Mesuré suivant ISO 18314-1 avec Minolta - Spectrofotomètre CM 2600d, source lumineuse D65 (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°), sur profilés extrudées.

Ce compound est fabriqué par la firme EGE-Profil Tic. ve San. A.S., Atatürk Plastik Organize Sanayi Bölgesi, 5, Cadde No:4, 35660 Menemen-Izmir Turkey.

Ce compound est composé de résines PVC-U, de stabilisants thermiques et mécaniques (Ca-Zn), de pigments, de fluidifiants, de charges, etc.

Les tableaux 11 et 12 ci-dessous présentent les caractéristiques de ces compounds.

Tableau 11 – Composition vinylique - Caractéristiques d'identification

Caractéristiques	Norme d'essai	Crit. / Tolér.	Déclaration du fabricant
		STS 52.3:2008	ECOM 50300934
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-3, 200°C ⁽¹⁾	± 15% relatif	33 ±4,95
Taux de cendre (%)	NBN EN ISO 3451-5 A	± 7% relatif	10,20 ±0,71
Masse volumique (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1	± 20	1420

⁽¹⁾ Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50 g dans solution d'eau déminéralisé 60,0 ml.

**Tableau 12 – Composition vinylique
Caractéristiques physiques**

Caractéristiques	Norme d'essai	Crit.	Tolér.	Déclaration du fabricant
		STS 52.3:2008		ECOM 50300934
Vicat 5 kg (°C)	NBN EN ISO 306 méth.B 50	≥ 75	± 2	82
Résistance au choc Charpy (*) (kJ/m ²)	NBN EN ISO 179-2/A1 Type 1eA	≥ 20	---	---
Module d'élasticité en flexion (Mpa)	NBN EN ISO 178	≥ 2200	---	≥ 2200
Résilience en traction (kJ/m ²)	NBN EN ISO 8256 type 5	≥ 600	---	≥ 600

(*) : La résistance à l'impact (résistance au choc Charpy) d'un profilé est contrôlée conformément à la NBN EN 477.

4 Performances

Les rapports d'essai en matière d'aptitude à l'utilisation de ces compounds pour la fabrication de profilés en PVC-U (STS 52.3 :2008 tableau 6) sont repris dans le dossier interne de l'UBA^{tc}. Ils satisfont aux exigences des STS 52-3:2008.

Le titulaire d'agrément déclare être en conformité avec le règlement européen (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) pour les éléments du système fournis par le titulaire de l'agrément. Il prend également en compte le règlement (CE) n° 494/2011 de la Commission Européenne du 20 mai 2011, notamment en ce qui concerne la limitation de la teneur maximale autorisée en cadmium.

Voir : [Http://economie.fgov.be/fr/](http://economie.fgov.be/fr/).

5 Conditions

- A. Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C. Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA^{tc}, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E. Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA^{tc}, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA^{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F. L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G. Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA^{tc}.
- H. Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG H883) et du délai de validité.
- I. L'UBA^{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 5.

Cet Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "FACADES", accordé le 13 décembre 2012 .

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 2 avril 2021.

Cet ATG remplace l'ATG H883, valable du 28/02/2020 au 27/02/2025. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modification par rapport à la version précédente
<ul style="list-style-type: none">- Ajout déclaration DHC dans tableaux 2&5 ;- Correction méthode d'essai suivant la NBN EN ISO 182-3 dans tableau 11 ;- adaptation à la NBN EN 12608-1 :2016 +A1 :2020 ;- supprimer code couleur de ERM_b et RM_a.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification


Eric Winnepeninckx,
Secrétaire général


Benny de Blaere,
Directeur


Olivier Delbrouck,
Directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



l'UBAtc asbl est notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.
Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment
www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction
www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations
www.wftao.com